

Présentation des dispositifs de soutien aux projets « Numérique et environnement » de l'ANCT

**Pierre Colle, Conseiller du Directeur général délégué
au numérique de l'ANCT**



Depuis 2022, l'ANCT est aux côtés des collectivités pour mener leurs projets Numérique responsable

Une offre
d'accompagnement en
ingénierie dédié

Accompagnement de 24 collectivités dans l'élaboration de leurs stratégies numérique responsable

Quelques exemples de collectivités accompagnées :

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

CANNES
PAYS DE
LÉRINS

CHELLES

ville
d'Épinal

THONON
agglomération

84
onne
LE DÉPARTEMENT

ARNiA
Agence régionale du numérique
et de l'intelligence artificielle

AGGLO ou
SAINT
QUENTINOIS

CAPA
PAESI D'AIACCIU

Ville d'
évry
courcouronnes

valence
Romans
AGGLO

niort agglo
Agglomération du Niortais

★
GRAND
CHAMBÉRY
l'agglomération

PARIS
SACLAY
Communauté d'agglomération

Une boîte à outils nationale
sur le Numérique
responsable

Mise à disposition d'une boîte à outils opérationnelle enrichie par les retours des collectivités et des partenaires de l'ANCT : deux versions du pas-à-pas méthodologique créées pour les collectivités de différentes tailles, disponibles sur le site de communs numériques de l'ANCT, les « Bases du numérique d'intérêt général ».

L'ANCT œuvre également à mettre le **numérique** **au service de la transition écologique**

**Un catalogue d'impacts de cas
d'usage au service de la
transition écologique**

Réalisation d'une étude d'impact avec le Cerema et la Banque des territoires portant sur les 8 cas d'usage de territoires connectés et durables (TCD) au sein de 7 collectivités publiée sur la Base « Mission Numérique responsable – ANCT » (<https://lesbases.anct.gouv.fr/bases/mission-numerique-responsable-anct>)



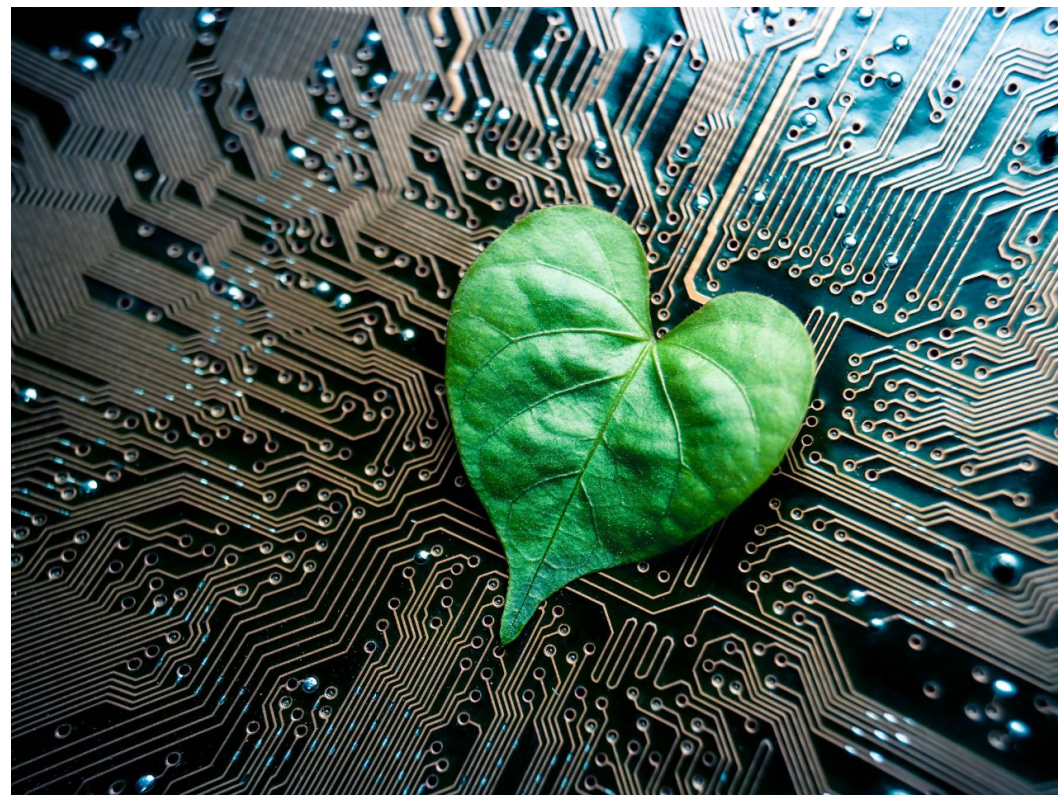
**Cycle prospectif sur les usages
du numérique en faveur de la
biodiversité**

Réalisation d'une étude prospective de l'ANCT « **Numérique & Biodiversité** » : quelles solutions numériques pour préserver les ressources naturelles et favoriser la biodiversité ?



L'ANCT **rouvre son accompagnement** pour les projets « Numérique et environnement » des collectivités

- Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'ANCT relance son accompagnement via son accompagnement sur mesure.
- Celui-ci peut porter sur deux modules :
 - Un module relatif à l'accompagnement de projets de cas d'usages numériques au service de la transition écologique des territoires ;
 - Un module relatif au Numérique responsable afin d'accompagner les collectivités à définir et mettre en œuvre leurs stratégies numérique responsable.
- Un accompagnement réservé aux communes et EPCI, mais pouvant faire l'objet d'un partenariat avec d'autres structures.



Des modalités de soutien qui varient selon les collectivités

- L'ANCT soutient le projet de la collectivité en mettant à disposition des jours-hommes d'ingénierie, réalisés par des cabinets spécialisés sélectionnés par l'Agence.
- Le taux de soutien de l'ANCT aux projets des collectivités varie en fonction de la taille et de la typologie de collectivités :
 - L'ANCT prend en charge 100% de l'accompagnement si la collectivité est une commune qui compte moins de 3500 habitants ou un EPCI de moins de 15 000 habitants ;
 - Passés ces seuils, l'ANCT prend en charge de 33% à 80% de l'accompagnement. Pour connaître votre taux de soutien, vous pouvez soit écrire au délégué territorial de l'ANCT présent sur votre territoire (identifiable sur le site de l'ANCT, [ici](#)), soit écrire à numerique.responsable@anct.gouv.fr

Le guichet territorial FINDPE, nouvelle initiative pour la transition écologique

L'Incubateur des Territoires de l'ANCT, en partenariat avec la DINUM et le Secrétariat Général pour la Planification Écologique (SGPE), a mis en place un guichet territorial soutenu par le Fonds Interministériel Numérique et Données pour la Planification Écologique (FINDPE).

Objectif

Accompagner le passage à l'échelle de produits numériques portés par les collectivités et ayant un impact direct sur la transition écologique des territoires.

Pourquoi ce Guichet ?

Partout en France, **des collectivités inventent des solutions numériques innovantes pour relever les défis écologiques.** Elles sont concrètes, utiles, issues des besoins des territoires.

Mais elles peinent à changer d'échelle. Faute de temps, de ressources, de relais.

Le Guichet est là pour ça : identifier, renforcer, diffuser ce qui marche.

Notre rôle

Révéler le potentiel des solutions locales, les outiller pour changer d'échelle et les faire rayonner sur le territoire. Pour que l'intelligence des territoires devienne une force collective.

Les critères de sélection des projets

Impact écologique :

Le produit numérique doit contribuer de manière significative à la réduction de l'empreinte environnementale humaine sur le territoire.

Passage à l'échelle :

Le projet doit avoir déjà fait ses preuves sur un territoire (POC ou déploiement local), et viser le passage à l'échelle nationale.

Engagement humain :

Le projet doit être porté localement par une personne engagée et identifiée, afin de garantir le bon déroulement de l'accompagnement.

Open source :

Le développement doit être open source, pour garantir son accessibilité et sa réutilisation par d'autres collectivités.



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Direction
interministérielle
du numérique

MERCI !